

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le HUIT DECEMBRE à 21 heures,
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de :

Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Décembre 2010.

En exercice : 15
Présents : 12
POUVOIR : 1
Votants : 13

ETAIENT PRESENTS : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire, Mr. Philippe BERTRAND 1^{er} adjoint au Maire, Mr. Vincent LEGO 2^{ème} adjoint au Maire, Mme Martine ROBA 3^{ème} adjointe au Maire, Mr. Bernard RABIN 4^{ème} adjoint au Maire, Mr. Thierry LAPICOREE, Mme Delphine OLLIVON, Mr. Jean-Pierre MAYER, Mr. Serge DOMENGET, Mme Laure CANTIN, Mr. Gilles GROSJEAN, Mr. Alain AUDEVAL, conseillers municipaux.

ABSENTES EXCUSES : Mme Nathalie MORALES, Mme Laure ZAMO, Mr. Thierry BUTIN, Conseillers Municipaux.

POUVOIR : Mme Laure ZAMO donne pouvoir à Mr Gilles GROSJEAN.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BERTRAND.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2010.
2. Comptes rendus des commissions de la C.C.G.V.
3. Travaux 2011.
4. Demande de subvention (Conseil Général et D.G.E.), travaux 2011 (Bâtiments scolaires).
5. CAUE : Adhésion 2010.
6. Annulation délibération du 24/09/2010, cession terrain communal lieudit «Delcros».
7. Révision tarif photocopies.
8. CDG47 : Convention de partenariat retraite.
9. Classement des voies communales.
10. Panneaux sens interdit « St Cyprien ».
11. Autorisation de recrutement d'un agent de remplacement (article 3 - alinéa 1).
12. CCGV : Transport à la demande : modification statutaire.
13. Chemin rural lieudit « sept ans ».
14. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2010.

Rectificatif sur la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint technique de 2^{ème}, la suppression de l'emploi est de 25 heures hebdomadaire et non 24 heures hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité.

2. Comptes rendus des commissions de la C.C.G.V.

Rapports des commissions de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois :

1. Taxe professionnelle,
2. Voirie,
3. Transport à la demande,
4. Démographie médicale,
5. Culturel :
 - Piscine Malbentre.
 - Terrain de camping.
 - Réouverture de l'Utopie.
6. Développement économique :
 - Le printemps de l'emploi.
 - La ZAC de Nombel.
 - La ZAC la Barbière.
 - La ZAC à St Antoine.
7. Agriculture :
 - Aides aux agriculteurs.
8. Gare de Villeneuve:
 - Installation pour le Pôle emploi,
 - Maison de l'emploi.
9. Urbanisme :
 - Charte architecturale et paysagère.
10. Tourisme : E.P.I.C qui ne dépend pas directement de la C.C.G.V. :
 - L'O.T.G.V. va créer son site internet. Le siège sera installé dans le bâtiment des archives de Villeneuve.
11. Environnement et développement durable :
 - Ramassage des ordures (revoir la tournée).
 - Bio composteur.
 - Traitement des déchets.

12. Accessibilité :

- Foyer Rural, le diagnostic comprendra différents niveaux de mise aux normes qui deviennent applicables en 2015.

13. Cadre de vie :

- Plan des risques.
- Gens du voyage.
- Aires d'accueil.

14. Plan de sauvegarde.

P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde).

3. Travaux 2011 - Bâtiments scolaires.

4. Demande de subvention. (Conseil Général, Etat (DETR).

Le Conseil Municipal décide de reporter les points 3 et 4 de cet ordre du jour à la séance du 28 décembre 2010.

**5 - ADHESION AU CAUE 47.
Année 2010.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. de Lot et Garonne au titre de l'exercice 2010.
- **DIT** que le montant de la cotisation annuelle est de 80€.

**6 - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 24 Septembre 2010.
Cession terrain communal lieu-dit « Delcros »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **ACCEPTE** d'annuler la délibération du 24 Septembre 2010, cédant le terrain communal du lieu-dit « Delcros » pour un montant de 28 650€, à Monsieur Khoudir HAOUALI.

7 - REVISION DU TARIF DES PHOTOCOPIES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à compter du 1^{er} janvier 2011, le tarif des photocopies :

Noir et blanc : 0.20€ l'unité pour les particuliers.
Couleur : 0.30€ l'unité pour les particuliers.

Noir et blanc : 0.05€ l'unité pour les associations.
Couleur : 0.15€ l'unité pour les associations.

8. Convention de partenariat retraite 2011-2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
Par 9 voix CONTRE, 3 voix POUR, 1 ABSTENTION

- **DECIDE** de ne pas renouveler la convention entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Centre de Gestion.

9 - CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le tableau de la voirie communale, qui annule et remplace celui du 17 juin 1965.
- **APPROUVE** la nouvelle carte du réseau correspondant qui annule et remplace celle du 17 juin 1965.

10 - INSTAURATION D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N° 104 en « Sens Unique » .

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** d'instaurer un sens unique sur une partie de la voie communale n° 104,
- **DECIDE** que la circulation sera interdite à partir de l'intersection de la voie communale n° 211 vers la voie communale n° 1.

11 - RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT.

art 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984, modifiée)

Sur le rapport de Monsieur le maire

et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser Monsieur le maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- CHARGE Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;

12 - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE ASSURÉ PAR LA CCGV.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser la CCGV à conventionner avec le Conseil Général afin d'assurer le Service de Transport à la Demande,

13. CHEMIN RURAL lieudit « Sept ans »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Par 9 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS

- DECIDE de ne pas participer aux frais liés au déplacement du chemin rural de sept ans.

QUESTIONS DIVERSES

1. S.D.I.S. - Financement du Centre de Secours de Sainte Livrade.

Information sur une demande de financement d'un plan pluriannuel de rénovation immobilière concernant le Centre de Secours de Ste Livrade.

Financement d'un tiers du coût global de l'opération, à savoir :

- Coût des travaux 310 000€ HT ;
- Coût pour les communes 103 333€ HT ;
- Part de la Commune de Dolmayrac : 6 480€ pour 540 habitants, soit 12€ par habitant (30% en 2011, 70% en 2012).

2. TRAVAUX église Saint Martin de Lamaurelle.

Pour tenir nos engagements en ce qui concerne le plan de relance de FCTVA, il manque le montant correspondant aux travaux de maçonnerie.

3. Vœux du Maire.

Le 16 janvier 2011.

4. Contrôle assainissement.

Interrogation de Monsieur BERTRAND si les 4 ans sont déjà passés pour renouveler le contrôle.

5. Sanitaires Ecoles.

Rapport des travaux des sanitaires de l'école et remerciements à Monsieur MAYER pour sa collaboration.

6. Réunion « inter associations »

Première semaine de janvier 2011.

Séance levée à 0 H 10.